

Séance du 28 Mars 2014

PROCES-VERBAL

de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjoints

L'an deux mille quatorze, le 28 mars à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MALESTROIT proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mmes et MM. les conseillers municipaux :

GICQUELLO	Bruno
BLANCO-HERCELIN	Carole
GUILLEMOT	Christian
LE LIEVRE	Catherine
LEMBELEMBE	Jean-Paul
BROOK	Jean
LE BRUN	Yannis
GRU	Danièle
BROGARD	Alain
LE SAUTER	Michèle
KERVICHE	Marc
HAVART	Agnès
OUTIN	Jean-Marc
LHOPITALIER	Yvette
POUESSEL	Vincent
OGER	Odile
MILOUX	Bernard
THOMAS	Elisabeth
LE PRIOL	Jean

Ouverture de la séance

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur MILOUX Bernard, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame Michelle LE SAUTER – LE BEL a été désignée, à l'unanimité, en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Madame Jean BROOK a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Désignation des assesseurs

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Madame Odile OGER et Monsieur Marc KERVICHE.

◆ 2014 – 03 – 22 - Election du Maire :

1^{er} tour de scrutin

La présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions des articles précités.

Mme BROOK a demandé s'il y a des candidats.

M. GICQUELLO Bruno a informé l'assemblée qu'il est candidat.

Chaque conseiller est invité à inscrire le candidat de son choix sur le bulletin blanc mis à sa disposition puis à remettre ensuite son vote dans la corbeille prévue à cet effet.

Mme OGER et M. KERVICHE assesseurs, ont dépouillé les votes :

- nombre de bulletins : 19
- Bulletins nuls : 4
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Nombre de voix obtenues :

- M. GICQUELLO Bruno: 15

M. GICQUELLO Bruno, ayant obtenu la majorité absolue, a donc été proclamé Maire de MALESTROIT et immédiatement installé à ce poste.

M. GICQUELLO Bruno a remercié l'assemblée et a pris la Présidence de la séance.

"Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, Chers Amis,

Dimanche dernier, les Malestroyens nous ont confié, avec une large majorité, la gestion de la commune pour un mandat de six ans. C'est un vote d'adhésion au projet que nous avons proposé et défendu.

En ce jour où débute une nouvelle mandature et s'ouvre une nouvelle page de la vie de Malestroit, je souhaite tout d'abord vous dire, du fond du cœur et avec émotion, MERCI. Oui, je suis honoré et heureux d'être votre Maire. J'adresse un MERCI appuyé aux Malestroyennes et Malestroyens qui ont décidé de nous faire confiance.

Après avoir remercié les électeurs, je remercierai mon Équipe et tous ceux qui, dans l'ombre, ont œuvré, à nos côtés, pour notre réussite. Je suis content de vous retrouver là ce soir, après des semaines (pour certains, des mois) de travail en commun.

Je revois la volonté, la convivialité et le dynamisme de tous, que nous mettrons dès demain au service de la collectivité. Permettez-moi de souhaiter la bienvenue parmi nous aux nouveaux élus qui font leur entrée dans notre conseil municipal.

Merci aussi à mes prédécesseurs et à l'ensemble des élus aux côtés desquels j'ai travaillé depuis 2001, date à laquelle j'ai été élu aux côtés de Maurice Mélois pour qui j'ai une pensée ce soir car, d'une certaine manière, c'est lui qui m'a mis sur le chemin.

Merci également à l'ensemble du personnel municipal, qui met sa compétence et sa conscience professionnelle au service des Malestroyens.

Permettez-moi d'ajouter une note personnelle afin de remercier ma femme, Claudine, et nos deux enfants, Arnaud et Myriam pour leur soutien et leur compréhension. J'ai aussi une pensée pour mes parents qui ont toujours été près des Malestroyens et, ce faisant, m'ont inculqué le respect de l'autre et la passion de notre belle ville.

Maire de tous les Malestroyens, je travaillerai, nous travaillerons dans un esprit de rassemblement et de tolérance. Seul doit prévaloir l'intérêt de MALESTROIT et des Malestroyens.

Pour les six prochaines années, nos objectifs sont clairs : du travail, de la rigueur avec l'argent des contribuables, beaucoup d'information, beaucoup de transparence, sans oublier nos engagements : être proches des Malestroyens, à leur écoute et disponibles, pour l'amélioration de notre ville et de la vie quotidienne de tous. Nous nous appuierons sur l'engagement et l'énergie de toutes celles et de tous ceux qui veulent faire avancer Malestroït.

La confiance des Malestroyens se mérite et surtout elle se respecte. Nous ne devons pas les décevoir. Nous allons travailler pour eux et pour le rayonnement de notre Cité millénaire.

Merci à tous et vive Malestroït !"

◆ 2014 – 03 – 23 - Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire a donné ensuite lecture du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la fixation du nombre d'adjoints.

Il a rappelé qu'en vertu des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 pour 100 de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 5 pour Malestroït.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 5 le nombre des adjoints de Malestroït.

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de M. Bruno GICQUELLO, élu Maire, à l'élection des 5 adjoints.

◆ 2014 – 03 – 24 - Election des adjoints

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il a demandé ensuite s'il y a des candidats.

Monsieur Jean-Paul LEMBELEMBE a déposé une liste de candidatures constituée de lui-même, tête de liste, de Madame Carole BLANCO-HERCELIN, de Monsieur Christian GUILLEMOT, de Madame Catherine LE LIEVRE et de Monsieur Yannis LE BRUN.

1^{er} tour de scrutin

Chaque conseiller a été invité à voter soit pour la liste pré-imprimée remise par Monsieur LEMBELEMBE, soit à inscrire des noms sur le bulletin blanc mis à sa disposition puis à remettre ensuite son vote dans la corbeille prévue à cet effet.

Mme OGER et M. KERVICHE, assesseurs, ont dépouillé les votes:

- nombre de bulletins : 19
- Bulletins nuls : 3
- Suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 9

Nombre de voix obtenues :

- Liste conduite par M. Jean-Paul LEMBELEMBE : 16

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Jean-Paul LEMBELEMBE. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, à savoir :

- 1^{er} adjoint : Jean-Paul LEMBELEMBE
- 2^{ème} adjoint : Carole BLANCO-HERCELIN
- 3^{ème} adjoint : Christian GUILLEMOT
- 4^{ème} adjoint : Catherine LE LIEVRE
- 5^{ème} adjoint : Yannis LE BRUN

Conseillers délégués :

Monsieur le Maire a indiqué qu'il allait confier des délégations à certains conseillers municipaux :

Monsieur Alain BROGARD : délégué aux travaux, à l'urbanisme et aux services techniques

Madame Michelle LE BEL –LE SAUTER : déléguée au Social, à la Solidarité et au Personnel administratif

Monsieur Vincent POUESSEL : délégué au Tourisme et au management

Fin de séance :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a remercié le public de sa présence et a déclaré que la séance du conseil municipal était close.